



COMMISSION FÉDÉRALE DES

ACTIVITÉS ATHLÉTIQUES

MARCHE NORDIQUE

GUIDE DU TUTEUR FORMATION DES
ENCADRANTS

5 - CFAA- MN 12 03-2024_Guide du tuteur formation des encadrants en marche nordique

FÉDÉRATION SPORTIVE & GYMNIQUE DU TRAVAIL

14 rue Scandicci - 93508 Pantin cedex



www.sportetpleinair.fr / www.fsgt.org

SECRÉTARIAT CF2A

01 49 42 23 64

(Fax : 01 49 42 23 60)

athletisme@fsgt.org

GUIDE DU TUTORAT

FORMATION DES ENCADRANTS EN MARCHÉ NORDIQUE

Ce document est destiné aux animateurs, formateurs et responsables légaux de structures FSGT.

Il traite de la mission des tuteurs dans le cadre des formations au Brevet Fédéral d'Animation spécialité MARCHÉ NORDIQUE.

Il peut être utilisé pour être appréhendé par les tuteurs, les clubs, les comités départementaux et régionaux.

CADRE :

Le tutorat est une modalité de formation individualisée faisant intervenir une tierce personne entre le formateur et l'apprenant : le tuteur. Ce dernier a pour rôle de guider l'apprentissage d'un stagiaire en l'encadrant et en lui apportant des réponses précises dans une démarche de transmission des savoirs.

Le tutorat consiste à organiser et planifier le parcours d'acquisition des compétences d'un apprenant. Former, accompagner et transmettre les connaissances, les savoir-faire, savoir agir et la culture sportive et fédérale. Il évalue les acquis et suit la progression de l'apprenant. Le formateur référent est destinataire des évaluations en tutorat

A la Fédération Sportive et Gymnique du Travail, le tutorat en structure est élément fondamental des différentes formations proposées par notre fédération.

QUI ?

Le tutorat est assuré par des acteurs bénévoles de la FSGT adhérents d'associations affiliées, de comités départementaux ou régionaux.

A ce titre, l'action des tuteurs comme celles des candidats sont couvertes par l'assurance fédérale sous réserve de la bonne application des règles et règlements en vigueur au sein de de notre fédération.

	BF1 MN Animateur	BF MN Instructeur	BF MN Formateur
Tuteur (trice)	Minimum BF MN. Animateur	Minimum BF MN. Instrucuteur	Minimum BF MN . Formateur

FONCTIONS ET MISSIONS DU TUTEUR :

ACCUEILLIR : Le tuteur accueille le stagiaire dans son parcours de formation. Bien souvent, le stagiaire effectue son stage d'application dans sa structure d'appartenance. Le tuteur n'a donc pas besoin de lui présenter cette structure. Bien évidemment, si la structure est nouvelle pour le stagiaire, il appartient au tuteur de l'accueillir au sein de celle-ci et de la lui présenter en détail. Accueillir, c'est aussi l'accueillir symboliquement dans son nouveau rôle d'encadrant stagiaire, où il va devoir dépasser ses compétences de pratiquant.

FORMER : Le tuteur forme le stagiaire dans les domaines de la technique, de la pédagogie, du savoir-faire et du faire savoir. Pour cela il transmet les techniques et son expérience personnelle. Il met en place des situations d'apprentissage permettant d'aller à l'autonomie du stagiaire.

INFORMER : Le tuteur informe le stagiaire régulièrement de l'état de sa progression ; lui indique les axes d'amélioration de ses prestations. Il fait preuve de bienveillance et franchise.

GUIDER : Le tuteur guide le stagiaire dans son positionnement d'apprenant (que dois-je faire pour développer mes compétences). Il le guide dans sa progression en déterminant les priorités. Il l'écoute et l'oriente en transmettant des expériences personnelles.

EVALUER : Au regard du livret individuel de formation, le tuteur évalue le stagiaire dans une démarche constructive et valorisante. Il revient sur les items non acquis ou à développer pour produire une évaluation allant vers l'acquisition des connaissances et des pratiques. Il évite les évaluations négatives et doit rechercher avec le stagiaire la manière de franchir les difficultés.

LES OUTILS DU TUTEUR :

Pour assurer cette fonction de tutorat, plusieurs outils sont disponibles :

- Le référentiel de formation de l'activité
- Le livret individuel de formation
- Le présent guide du tutorat
- Toute documentation appropriée et complémentaire à la formation (cf. Documents produits par le collectif MN de la CFAA).
- La communication (stagiaire, encadrement, pratiquants, référent)

PERSONNES RESSOURCES

Le formateur référent et ou le responsable formation du comité ou de la ligue.

Le référent marche nordique du comité départemental ou de la ligue.

MISE EN PLACE D'UNE EQUIPE TUTORALE

Le tuteur doit être présent lors des séances ou participe le stagiaire. Toutefois, les indisponibilités liées à des circonstances non maîtrisables ou à des activités professionnelles peuvent empêcher la présence du tuteur. Aussi, afin d'assurer une continuité de la formation du stagiaire il est souhaitable de créer au sein de la structure une équipe tutorale, composée du tuteur principal et d'un ou plusieurs tuteurs secondaires.

LE CONTRAT D'OBJECTIF

Il est formalisé par un contrat d'engagement moral. Il permet au tuteur et au stagiaire de déterminer un fil rouge pour atteindre les objectifs globaux du stage d'application en structure.

Ce contrat officialise le tutorat qui est une relation entre deux personnes dans une situation de formation : un tuteur qualifié et un stagiaire en formation dans son environnement sportif.

Pour le tuteur, cela représente un moyen de renouveler et de renforcer son engagement et sa motivation.

La démarche lui ouvre de nouvelles perspectives, une réelle reconnaissance de son expérience et offre l'occasion de donner un nouveau sens à son engagement d'encadrant. Pour le stagiaire, il concrétise un soutien, une transmission des connaissances et une personne ressource pour le temps de son apprentissage. Et au delà il crée du lien, il favorise le travail en réseau sur du long terme et il participe au maillage territorial.

LA CHARTE DU TUTEUR

Lorsqu'il accepte la mission de tutorat dans la formation d'un pratiquant sportif le tuteur s'engage :

1. A accueillir, former, informer et guider le stagiaire pour lequel il a accepté d'être tuteur.
2. A transmettre son savoir faire, son faire savoir et son savoir être.
3. A partager ses connaissances techniques et pédagogiques.
4. A hisser le stagiaire vers les objectifs à atteindre dans une entente fraternelle.
5. A user de valeurs sportives et humaines pour aider l'apprenant à franchir les difficultés dans son apprentissage.

SYNTHESE DES MISSIONS DU TUTEUR

Missions	Objectifs	Action des tuteurs
Accueillir	Accueillir le stagiaire dans son nouveau rôle et dans la structure d'accueil.	Se Présenter (son parcours, son activité au sein du club). Décrire la structure du club Présenter l'équipe tutorale au stagiaire. Présenter le stagiaire aux membres de la structure et les informer de sa formation.
Former	Ne pas laisser le stagiaire seul dans son parcours.	Organise le parcours d'apprentissage du stagiaire. Apporte au stagiaire les clefs de la transmission des compétences. Observe, conseille et améliore l'action du stagiaire dans la préparation et l'exécution de son animation. Demande au stagiaire de s'auto évaluer et corrèle cette autoévaluation avec ses propres constats. S'assure de la réalisation des objectifs fixés.
Informier	Ne pas laisser le stagiaire seul dans son parcours	Il informe le stagiaire de l'état de sa progression; Il lui indique les axes d'amélioration. il fait preuve de bienveillance et de franchise.
Guider	Maintenir le stagiaire sur ses objectifs. Assurer la continuité du fil rouge de sa progression	Guide le stagiaire dans son positionnement d'apprenant(" que dois-je faire pour développer mes compétences") Guide le stagiaire dans sa progression en déterminant les priorités. Ecoute et oriente le stagiaire
Evaluer	S'assurer des les objectifs sont atteints	Procède à une formatioj tout au long du stage Fait part des évaluations du stagiaire . Avisé le formateur référent de l'évaluation du stage.

PARTICIPATION A LA VALIDATION DU DIPLÔME

Le tuteur consigne son évaluation finale sur le livret de formation.

Les résultats seront mis à disposition du jury pour la validation du diplôme.